



RÈGLEMENT DE LA COURSE - SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

Nous vous prions de lire attentivement ce règlement de course. Pour prendre le départ de cette première édition, vous devrez au préalable vous engager à le respecter (CF formulaire d'engagement : dernière page du présent document).

Quelques jours avant l'épreuve, vous recevrez toute une série d'informations précises qui vous seront utiles pour le bon déroulement du raid.

1 - ORGANISATION ET PRÉSENTATION

1.1. Cet événement sportif est organisé par l'office de tourisme "Côte Landes Nature Tourisme", dont le siège social est à Saint-Julien-en-Born (40170)

Pour tous renseignements :

Bureau : 05 58 42 89 80

Véronique Lataste : 07 89 21 05 96

Email : defisportif.clnt@gmail.com

www.aventureencotelandesnature.fr

1.2. Le raid Aventure en Côte Landes Nature est un concept de sport aventure sans moyen motorisé, qui fait appel uniquement à l'homme, à ses ressources et à ses connaissances, se déroulant le samedi 12 octobre 2024 dans un secteur de la Communauté de communes Côte Landes Nature.

1.3. En cas de nécessité ou événement grave, des épreuves ainsi que des horaires pourront être modifiés ou supprimés par l'organisation.

2 - DÉROULEMENT

2.1. Le Raid Aventure en Côte Landes Nature se déroule sur 1 journée, le samedi 12 octobre 2024. Le départ et l'arrivée se feront sur le parvis de l'Espace Emile Vignes à Castets-des-Landes (40260)

2.2. Il s'agit d'une progression par équipe de 2, en autonomie, sur une journée "non stop", au rythme décidé par les équipes suivant un parcours non tracé sur les cartes I.G.N / CO : le choix de l'itinéraire vous incombe.

3. COURSE ET PARCOURS

3.1. LES SPECIALES

- Progression en milieu naturel de l'équipe complète à pied, à VTT, en paddle, en roller, en course d'orientation,
- Le déroulement et le détail des spéciales seront fournis après l'inscription et seront affichés à l'accueil, le samedi matin.

3.2. CHRONOMÉTRAGE

- Pour chacune des équipes, le comité de course déclenchera le chronomètre au départ et l'arrêtera lorsque toute l'équipe aura franchi la ligne d'arrivée de la course. Il n'y aura pas de repos entre les spéciales (sauf décision de l'organisation). Il y aura un chronométrage par spéciale.
- Le jury s'accorde le droit d'attribuer des pénalités ou des bonifications au temps chronométré.
- Certaines neutralisations décidées par l'organisation seront comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.

3.3. DÉPART / TEMPS LIMITÉ

- Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un 1/4 d'heure de retard sera déclarée "forfait".
- Un temps limite est fixé par spéciale. Pourront être considérées comme « hors délai » toutes les équipes ayant plus de 3h00 de retard sur la première équipe ayant franchi la ligne d'arrivée. L'éventuelle disqualification de l'équipe sera à l'appréciation du jury de la course et après calcul des bonifications.
- En cas de gros retard, une ou plusieurs équipes pourront être arrêtées et rejoindre l'arrivée directement avec l'aide de l'organisation ou effectuer un parcours réduit. Des portes de sortie sont prévues à des points stratégiques de la course (SHUNT).

3.4. CLASSEMENT

- Le classement de l'épreuve sera établi à partir des temps chronométrés par les commissaires de course et modifié selon les bonifications ou pénalités attribuées par le jury.
- Sera déclarée victorieuse l'équipe ayant effectué le parcours dans le temps le plus court et selon le barème des bonifications et pénalités en vigueur.
- Le temps de référence sera celui du dernier membre de l'équipe.
- Ne peuvent prétendre à la victoire que les équipes complètes à l'arrivée.
- Un classement informatique donnera le temps général de chaque équipe et le classement avec cumul.
- Le classement final :
 1. Le Raid ACLN à 2 mixte
 2. Le Raid ACLN à 2 Féminines
 3. Le Raid ACLN à 2 Hommes

4. Raid Sport « Adapté »

3.5. CONTRÔLE DE PASSAGE

- Chaque équipe sera munie d'un transpondeur individuel qui devra être inséré dans le boîtier électronique à chaque poste de contrôle.
- Les contrôles doivent être franchis impérativement en équipe avec le matériel complet (V.T.T., etc.) ; un contrôleur veillera à ce point très important du règlement et ne validera pas le contrôle si l'équipe n'est pas complète.
- Pour la C.O., les balises peuvent être pointées dans l'ordre décidé par l'équipe (pas d'ordre imposé). Par contre, des balises peuvent être sautées, ce qui entraîne des pénalités. (Ce sera précisé dans le Règlement C.O. au briefing du Raid le samedi matin).

3.6. LES PÉNALITÉS

- Carte IGN au 1/25000 du secteur (les remettre à l'accueil) : 2 heures si l'équipe est prise en possession d'une carte.
- Infraction sur l'identité d'un concurrent : mise hors course.
- Circulation sur secteur interdit sans autorisation des riverains : 2 heures (secteur mentionné sur la carte).

- Assistance sauvage : 1 heure.
 - Tout manque de correction envers un membre de l'organisation : 1 heure.
 - Equipe non complète pointant une balise – Pénalité 1 heure
 - Non respect du règlement des spéciales – Pénalités 2 heures
 - Non respect des consignes de sécurité : 2 heures.
 - Non respect du code de la route : 2 heures.
 - Les dossards doivent être apparents avec la publicité : 1 heure
 - Les plaques V.T.T. doivent être posées devant sur le guidon : 1 heure.
 - Aucune équipe ne doit être en possession de carte d'état major : 2 heures
 - L'utilisation d'un GPS est interdite.
 - Mémorisation : l'utilisation d'un calque est interdite : 2 heures.
- Les équipes seront tenues, sous peine de pénalisation pouvant aller jusqu'à la mise hors course, de suivre les instructions du responsable point de contrôle
- Course d'orientation au-delà du temps donné – Pénalité de 3' par minute supplémentaire.
- (Cette dernière ligne peut être modifiée le jour du RAID)*

4 - LES CONCURRENTS

4.1. EQUIPE

- L'inscription se fait par équipe de 2 concurrents
- Chaque équipe sera composée d'un capitaine, interlocuteur avec l'organisation du raid.
- L'inscription ne sera effective qu'après l'envoi complet du dossier et l'accord du jury.
- Endurance physique, sens de l'orientation, intuition, solidarité et esprit d'équipe sont les ingrédients principaux de ce Raid multisports à dominante orientation.
- Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.
- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie. Acceptent aussi le port de toutes marques attachées aux valeurs du raid, sur toutes les parties ou supports prédéfinis.

4.2. CATÉGORIES

Masculins / Féminines / Mixtes / Adaptée

4.3. RESPONSABILITÉ

- Tout concurrent doit être âgé de 18 ans et s'engage sous son entière responsabilité.
- Chaque membre d'une équipe doit fournir un certificat médical, attester par écrit savoir nager, autoriser l'utilisation de son image, posséder une assurance individuelle accident et responsabilité civile.
- L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile, conformément à la législation en vigueur, décline toute responsabilité en cas d'accident et insiste sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuelle accident pour la nature et la durée des épreuves et l'obligation d'être couvert par une responsabilité civile individuelle.
- Le jury se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de partir ou de poursuivre la compétition.
- Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution sur le parcours de l'épreuve (en milieu naturel), d'infraction au code de la route, de violation de propriété privée reste sous la responsabilité du concurrent engagé. En cas de constatation d'un de ces actes par l'organisation, une pénalité de 2 heures sera appliquée à l'équipe (sans toutefois dégager la responsabilité civile du concurrent).
- Tout remplacement au cours de l'épreuve d'un concurrent impliquera une mise hors course de l'équipe.

4.4. ABANDON

- Tout concurrent ou toute l'équipe devra impérativement prévenir l'organisation par tous les moyens improvisés dans les plus brefs délais.

- Un équipier (ou une équipière) contraint d'abandonner (fatigue, blessure ...) doit à l'aide de son équipe se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche (PC ou point d'assistance médicale) ou signaler cet abandon par tous les moyens (assistance, équipier, fusée de détresse, etc.). Il (elle) ne sera pris(e) en charge qu'à ces conditions précises.
- L'équipe sera autorisée à continuer mais ne sera pas classée.

5 - EQUIPEMENT ET SÉCURITÉ

5.1. MATÉRIEL OBLIGATOIRE :

Vous devez prévoir pour cette journée de sport nature :

- 1 sac à dos type camelback chacun(e) avec poche à eau / gourde,
- 1 couverture de survie,
- 1 sifflet,
- 1 téléphone en cas d'urgence par équipe,
- Vos rollers + protections poignets, coudes, genoux
- Votre VTT avec sa trousse de dépannage rapide !
- 1 casque à coque rigide homologué pour les épreuves vtt, bike and run, roller
- 1 porte carte VTT,
- 1 boussole,
- 1 verre éco-cup,
- Des barres céréales, pâtes de fruits, etc.,
- Une pharmacie de 1ère urgence avec aspivenin.

5.2. MATÉRIEL CONSEILLÉ :

- Le port des lunettes et de gants est vivement recommandé pour les épreuves vtt et bike and run.

Tout matériel dont l'emploi sort de l'esprit de la course est interdit : radio, VHF, GPS, cartes IGN du secteur...

5.3. PRESTATIONS, EQUIPEMENTS, SÉCURITÉ FOURNIS PAR L'ORGANISATION :

- La puce électronique,
- Les plaques vtt,
- Les canoës, pagaies et gilets de sécurité.
- L'assistance médicale (médecins, ambulances), le matériel de sécurité.
- Les dossards numérotés
- Les contrôleurs seront munis de postes CiBi, radios ou téléphones portables,
- Les cartes 1/25000ème et 1/15000ème en couleur.
- La logistique de chronométrie
- Points de ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée

6 - ACCUEIL DES ÉQUIPES

Le samedi 12 octobre 2024 :

A partir de 8h à Castets (40260), au Barrat : contrôle des équipes et remise d'une poche contenant le nécessaire fourni par l'organisation et destiné aux concurrents.

9h15 : briefing de course.

09h30 : départ de la course

Horaires à confirmer

7 - ANIMATIONS - PRIX

7.1. ANIMATIONS.

- Un rallye sera proposé au grand public l'après-midi sur Castets. Votre famille, vos amis, pourront y participer gratuitement et découvrir le village, son histoire, son patrimoine.
- Des photographes seront présents sur le parcours et le village d'animations.
- Un animateur fera vivre l'évènement.

7.2. REMISE des PRIX : Elle est prévue vers 17h (A confirmer).

7.3. RÉCOMPENSES

- Trophées pour les premières équipes.
- Matériel technique.
- Cadeau souvenir à chaque équipier.
- Tirage au sort de dossards pour le gain de différents lots.

8 - ENGAGEMENT

8.1. ENVOI DU DOSSIER COMPLET AVANT LE 4 OCTOBRE 2024

- Les inscriptions et le paiement des droits d'inscription se font en ligne : www.raidaventureencotelandesnature.fr / www.pb-organisation.com
- Les droits d'inscription sont de 35€ par raider + frais d'inscriptions.
- Un chèque de caution de 100€ (plaquettes VTT, puces électroniques) vous sera demandé le samedi matin et vous sera restitué à l'issue de l'épreuve.
- Chaque raider doit présenter un certificat médical de non contre-indication aux pratiques sportives de longue durée, de type raid multisports, datant de moins de 6 mois au jour de l'épreuve, ou la photocopie d'une licence sportive de la saison en cours autorisant une pratique sportive de compétition de type raid / triathlon.

8.2. SEULS LES DOSSIERS COMPLETS ET RESPECTANT LE DÉLAI SERONT PRIS EN COMPTE

8.3. TOUTE ANNULATION D'INSCRIPTION APRÈS LE 4 OCTOBRE 2024 NE SERA PAS REMBOURSÉE

9 - ÉPREUVES / PARCOURS PRÉVISIONNELS

Compter une soixantaine de km

A titre informatif : Sur la journée : 30 km de vtt + 8 km Bike and Run + 8 km Trail + 8km Rollers + 8km Course d'Orientation + 1.5 km Paddle en relais + épreuves surprises

Epreuves et distances indiquées à titre informatif (Pas dans l'ordre et de façon globale)

L'enchaînement et les distances seront envoyés quelques jours avant.



EDITION 2024 – SAMEDI 12 OCTOBRE

RAID MULTISPORTS.

NOM DE L'ÉQUIPE

NOM PRENOM CAPITAINE D'ÉQUIPE :

NOM PRÉNOM ÉQUIPIER :

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement et du déroulement du Raid Aventure en Côte Landes Nature et nous nous engageons à respecter ce règlement.

Nous attestons savoir nager 25 mètres. Nous certifions notre aptitude à nous immerger.

Date, nom, prénom et signatures de l'ensemble des équipiers

A REMETTRE A L'ORGANISATION LE SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 A L'ACCUEIL